

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

MENTION SPECIALE DU JURY
TROPHEES 2013 DE LA
MOBILITE

Défi  Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train

1 DESCRIPTION DU PROJET

Le transport de marchandises est un élément fondamental du développement économique de la ville, assurant son approvisionnement et ses divers échanges industriels et commerciaux. Les activités liées au transport de marchandises sont indispensables à la vie urbaine mais dans le même temps, elles sont désignées comme sources de nuisances. Les enjeux sont donc doubles, à la fois économiques et environnementaux.

Le Département de Seine-Saint-Denis s'est engagé dans une démarche volontariste et a ainsi souhaité donner une place particulière aux transports de marchandises en ville au sein de ses politiques économiques, d'aménagement du territoire, de mobilités. Après l'animation de groupes de travail, dans le cadre de l'agenda 21 (sur le ferroviaire, le fluvial et le dernier kilomètre) ; la réalisation d'études techniques (faisabilité d'un port urbain à Bobigny sur le canal de l'Ourcq, schéma directeur des implantations portuaires et de loisirs du canal de l'Ourcq...) ; la signature en 2004 de deux chartes d'objectifs sur le ferroviaire et le fluvial, le Département a poursuivi son rôle de fédérateur et d'animateur avec de nouveaux engagements s'exprimant au travers d'une charte d'objectifs sur le transport des marchandises en ville.

La charte esquisse un projet collectif pour le territoire de Seine-Saint-Denis. Elle constitue une étape importante dans le processus de réflexion et de construction d'une logistique urbaine durable. A travers elle, il s'agit de favoriser le déplacement des marchandises, en intégrant les préoccupations environnementales, en déclinant les axes d'actions prioritaires du PDUIF. Elle s'articule en intentions par familles d'acteurs (collectivités territoriales, chargeurs, transporteurs, acteurs du transport fluvial et ferroviaire, ADEME, aménageurs, promoteurs d'immobilier logistique...). L'amélioration de la logistique urbaine repose sur des compromis entre toutes les parties prenantes. Pour avoir un effet d'entraînement, il faut une mobilisation large

La charte d'objectifs sur le transport des marchandises en ville en Seine-Saint-Denis a été signée par le Département et ses partenaires en septembre 2012. C'est un document de référence à caractère « déclaratoire » définissant des intentions. Une vingtaine de pistes de progrès, d'axes de travail sont mis en avant et ventilés dans le temps. Cette charte se doit, cependant, d'être évolutive.

Dans le cadre de la charte d'objectifs sur le transport des marchandises, des études multipartites (Région, Est-Ensemble, Plaine Commune, Ville de Paris, Département ...) ont été menées :

- Opportunités de l'utilisation des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis pour évacuer les déblais et acheminer les matériaux de construction des chantiers des nombreux projets d'aménagements le long des berges
- Intégration de la logistique urbaine dans les projets d'aménagements (ZAC des Docks à Saint-Ouen)
- Prise en compte des problématiques transport de marchandises dans les PLD d'Est Ensemble et de Plaine Commune

2

LES ACTEURS DU PROJET

La charte vise à favoriser une meilleure organisation des déplacements de marchandises tout en respectant les contraintes environnementales, de partage de la voirie, d'utilisation de l'espace public, les attentes diverses et quelques fois contradictoires des différents acteurs. Elle est multi-partenaires.

Les signataires sont :

- Collectivités territoriales : ville de Paris, ville d'Aubervilliers, ville du Blanc-Mesnil, ville de Bobigny, ville de Bondy, ville de la Courneuve, ville de Livry-Gargan, ville de Saint-Denis, ville de Tremblay-en-France, ville des Lilas, ville de Neuilly-Plaisance, ville de Romainville, Région Ile-de-France, Communauté d'agglomération Est-Ensemble, Communauté d'agglomération Plaine Commune, Communauté d'agglomération Clichy-Montfermeil
- Gestionnaires de réseau (fer et voie d'eau) : Ports de Paris, SNCF, SNCF réseau (ex RFF), RATP
- L'état et ses agences : VNF, ADEME
- Chambres consulaires, associations, syndicats professionnels : CCI Seine-Saint-Denis, TLF IDF, FNTR IDF, Syndicat National des Transports Légers, GATMARIF, AFILOG, AFT IFTIM
- Entreprises : SAMADA (Groupe Monoprix), La Poste, UPS, LR services
- Autres partenaires : Séquano Aménagement, Sogaris

3

VIE ET SUITES DU PROJET

La charte d'objectifs permet de fédérer les acteurs du transport de marchandises sur le territoire de la Seine-Saint-Denis autour de projets de logistique urbaine durable. Le colloque organisé par le Département le 23 novembre 2015 « La logistique en Seine-Saint-Denis à l'heure de la COP21 » a été l'occasion de faire un point d'étape des actions engagées.

Pour poursuivre, ces actions, le Département souhaite à la fois :

- Ouvrir la charte à d'autres signataires
- Sensibiliser les élus locaux à ces thématiques
- Mettre en place des groupes de travail sur deux à trois actions concrètes. Les axes pressentis lors des dernières rencontres logistiques sont : le report vers la voie d'eau, la prise en compte de la logistique urbaine dans les projets d'aménagement et le recensement de foncier à visée logistique

La volonté, aussi bien des collectivités territoriales que des acteurs économiques, est de passer des études à une phase opérationnelle et de mettre en place des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement. Un comité de suivi devrait également être initié.

4

CONTACT

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Martine VAZQUEZ, Chargée de projets Logistique urbaine

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info